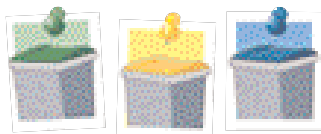


Horaires d'ouverture de la déchetterie de Chouzy-sur-Cisse

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre) :
Tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars) :
Tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Conteneurisation, pour bien trier et bien jeter nos déchets ménagers



Rappel du bon usage des conteneurs :

- conteneur bleu : cartons, papiers et briques alimentaires.
- conteneur jaune : bouteilles et flacons en plastique avec leur bouchon, boîtes métalliques (boîte de conserve, canette, aérosol et barquette alu).
- conteneur vert : bouteilles et pots en verre (sans bouchon, ni capsule, ni couvercle).



Déchetterie de Chouzy-sur-Cisse

Attention ! Certains déchets ne peuvent pas être recyclés : pots de produits laitiers (yaourt, fromage blanc, crème fraîche), films et sacs plastiques, barquettes en plastique et en polystyrène, papier gras, vaisselle en carton, mouchoirs en papier, essuie-tout, couches-culottes, enveloppes, films plastiques enveloppant les revues, papier - cadeau, papier déchiré en petits morceaux. Ils doivent être déposés dans la poubelle ménagère. Vaisselle, porcelaine, vitre, miroir, faïence, pot de fleurs, ampoule électrique et les récipients ayant contenu des produits toxiques (détergents, acides, ...) doivent être déposés en déchetterie.



Le bac et sa maintenance, petit rappel :

Le bac roulant mis à votre disposition ne vous appartient pas mais vous en êtes responsable juridiquement. L'autocollant sert à identifier l'adresse à laquelle est affecté le bac, il permettra d'en assurer le suivi. Les bacs ne doivent donc faire l'objet d'aucun échange entre usagers. Les réparations de votre bac (remplacement de roues, remplacement de couvercles...) sont prises en charge par VAL-ECO. Le numéro de téléphone du service maintenance est le suivant : 02 54 74 63 31. L'entretien de votre bac (nettoyage, lavage, désinfection) vous incombe.

Votre bac doit être maintenu en constant état de propreté. En cas de vol, votre bac est remplacé gratuitement par un autre bac de volume équivalent sur présentation d'une déclaration transmise à VAL-ECO par l'intermédiaire de la mairie. En cas de déménagement, vous devez prévenir VAL-ECO par téléphone au numéro suivant : 02 54 74 63 31 en vue de la restitution de votre bac. Les habitants (particuliers) ne paient pas la collecte et le traitement de leurs déchets en fonction du volume de leur bac. Le ramassage s'effectue également les jours fériés.

Présentation des déchets dans le bac :

Quels types de déchets ?

Les ordures ménagères exclusivement : restes de repas, balayures, emballages non recyclables...

Votre bac n'est en aucun cas destiné au stockage d'autres types de déchets tels que les déchets verts, les gravats... Il est également interdit d'y déposer des déchets liquides, des cendres chaudes ainsi que tout déchet ayant un pouvoir corrosif ou susceptible d'exploser ou d'enflammer son contenu.

Comment présenter vos ordures ménagères dans le bac ?

Par mesure d'hygiène, il est conseillé de mettre les ordures ménagères dans des sacs bien fermés avant de les déposer dans votre bac. Les sacs doivent être chargés sans excès (remplissage sans tassage) afin d'en faciliter le vidage.

Présentation du bac à la collecte :

- Sur le trottoir ou sur **un lieu qui, dans tous les cas, doit rester accessible** au camion de ramassage sans pour autant gêner la circulation des piétons.
- Avec son couvercle fermé et **la poignée côté voie.**
- **Le bac doit être sorti la veille au soir des jours de collecte.**
- Par respect du voisinage et des piétons, **le bac ne doit en aucun cas rester en permanence sur la voie publique et doit donc être rentré/remis le plus rapidement possible** après le passage du camion.

Pour retrouver toutes les informations en ligne sur la collecte et le traitement des déchets, connectez-vous sur : www.valeco41.fr
Téléphone : 02 54 74 62 53 - Courriel : valeco41@wanadoo.fr